

Stalle de Lecture Aux Lés

# Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

“ AIME DIEU ET VA TON CHEMIN ”

IMPRIMEUR :

F.-X. LETOURNEAU

## CONFERENCE

Donnée par Monsieur l'avocat Isidore Gagnon, au Palais de Justice de Rimouski, le 4 février 1906

(suite)

C'est surtout de bon matin qu'il fait bon de flâner dans le quartier français où, tout en respirant l'air frais, vous vous amusez aux cris des perroquets qui ne manquent jamais de vous appeler au passage, vous jetez un coup d'oeil dans les vieilles cours créoles pavées de marbre ou de pierre où, dans la fraîcheur du matin, s'épanouissent les magnolias, les palmes et les oliviers, ou vous respirez les odeurs des roses qui ornent les vérandahs bordés de galeries de fer si artistiquement travaillées. C'est le matin qu'il fait bon de rencontrer la vieille colonie française et l'entendre parler notre langue avec cet accent si pur ou murmurer une vieille chanson créole en se préparant au travail; et surtout de voir la jeune et gaie créole se promenant dans les jardins et cueillant une rose, sur laquelle elle appliquera ses lèvres veloutées, pour maman, puis en accrochera une autre à son corsage avec laquelle elle s'acheminera admirable d'élégance et de dignité, avec un chapelet ou un livre de prières à la main, vers la cathédrale pour y entendre la basse messe.

La cathédrale St-Louis, voilà bien un monument digne de notre attention et tout à fait propre pour commencer la visite de la Nouvelle-Orléans. Située au beau milieu du vieux carré, en face de la Place d'Armes, elle est érigée sur le site même de la première chapelle élevée par Bienville en 1718, qui fut incendiée.

En 1721, on la rebâtit et en 1788, elle devint encore la proie des flammes. Les moyens semblaient manquer pour sa reconstruction lorsque Don Almonaster un noble et riche espagnol éleva la Cathédrale actuelle au prix de \$50.000 à la condition que chaque dimanche on y dirait une messe basse pour le repos de son âme.

A l'intérieur, au dessus du maître autel est suspendu un riche tableau de St-Louis proclamant la 9<sup>ème</sup> croisade. Un des autels latéraux est formé de la reproduction de la grotte de Lourdes, et l'eau qui y coule perpétuellement est importée de la fontaine miraculeuse.

Les murs sont tapissés d'inscriptions sur tous les Archevêques et Evêques de la Nouvelle-Orléans, de personnes célèbres. Il est réellement édifiant d'y voir en plein jour le nombre de personnes de toutes conditions venir s'agenouiller et prier avec dévotion.

En 1814, après la victoire de Chalmette remportée par le Général Jackson sur les Anglais, le Général vainqueur assista dans la Cathédrale avec son armée à un TeDeum qu'il fit chanter.

A droite de la Cathédrale est encore debout ce vieux monument historique appelé "Cabildo" qui fut durant l'occupation Espagnole ce qu'on pouvait appeler l'Hôtel de vil-

le. C'est une structure imposante à trois étages ou furent reçus le général Lafayette et le Président McKinley, c'est là qu'eut lieu le transfert des Louisianais, avec toutes les cérémonies; aujourd'hui on y tient la Cour Supérieure, la cour de police avec les cellules qui l'accompagnent.

A gauche de la cathédrale est le fac simile du "Cabildo servant de cour civile, de bureau du shérif, cette bâtisse s'élève sur le site où était autrefois un monastère des Capucins, où vécut un fameux Père Dagobert, de sainte mémoire. La Légende veut qu'en passant, la nuit par le cimetière St-Louis, on entend la douce voix du moine chanter le TeDeum ou une vieille chanson Créole; au lieu de s'effrayer le peuple s'arrête pour l'entendre, car on dit: Béni celui qui entend le père Dagobert chanter le TeDeum à minuit.

En face de la cathédrale est cet endroit fameux de la place d'armes, choisi par Bienville pour faire la revue des troupes, ce fut le lieu où se firent toutes les démonstrations publiques importantes; c'est là que Don Antonio d'Ulloa ayant reçu les clefs de la ville fut sommé par les patriotes ayant le prisonnier à leur tête de s'en retourner. C'est là que les mêmes patriotes proclamèrent l'indépendance de la Louisiane, et c'est là aussi qu'ils furent exécutés. La place d'Armes est aujourd'hui appelée "carré Jackson" en l'honneur du vainqueur de Chalmette auquel on a élevé, au milieu de cette place, un monument. Sur un immense piédestal est la statue équestre du général. Le cheval est dans une attitude cabrée, et c'est ainsi un véritable ton de force pour celui qui l'a produit de faire tenir l'équilibre à ce coursier monté formant un bloc de métal de quelques vingt mille livres qu'en ne l'appuyant au socle sur lequel il repose que sur les pieds de derrière, et cependant depuis près d'un siècle les terribles ouragans ou cyclones du Sud ne l'ont pas ébranlé.

Quelques pas encore vers le nord, et nous arrivons à l'un des endroits les plus pittoresques de la Nouvelle-Orléans. C'est le marché français. On se dirait au sortir de la construction de la tour de Babel, tant on y entend des langues diverses, on y rencontre les bouchers gascons à côté des vendeurs de fruits Italiens et Espagnols et des Allemands, installés devant des comptoirs de légumes. Ce sont les Maures avec leurs tresses de chapelets revenant de terre sainte. Chinois, Hindous, Juifs, et Teutons, Créoles Français et Anglais s'y confondent dans un brouhaha immense; c'est un bon endroit pour goûter un bon café noir ou un café au lait et casser un croquignole que vous tendent des négresses créoles.

A la Nouvelle-Orléans, tous les produits pour être bons doivent être affublés du nom de créole. Avec ce titre, ils sont censés supérieurs à tous les produits venant du dehors et ils trouvent un écoulement plus facile même à un prix plus élevée. Le marché français est un endroit favori des belles créoles qui, surtout

le dimanche après avoir entendu la messe basse à la cathédrale, vont s'y prélasser avec leur beaux qui, pleins de galanterie, ne manquent pas d'orner leur corsage de roses et de jasmains qu'on leur offre en vente par tout le marché.

A côté de ces marchands que l'activité dévore, et de ces couples amoureux coulant une vie si douce, gisent un peu plus loin, sur le parterre, de pauvres êtres semblant à demi civilisés portant sur leur dos de petits miséreux enveloppés dans des couvertures, ces figures teint bronzé aux yeux noirs à la chevelure négligée, ce sont les vestiges de ces Indiens Chettas qui autrefois propriétaires du sol, ont été relegués au Bayou Lacombe de l'autre côté du Lac Pontchartrain, d'où ils viennent offrir sur le marché des herbes, des racines et des tisanes.

En revenant sur la rue royale, nous trouvons à l'angle de la rue de l'hôpital cette habitation rincipée surmontée d'un belvédère qu'on appelle la maison hantée et dont voici la légende. En 1831, vivait dans cette maison madame de Lalaurie, appartenant à l'une des plus anciennes familles Créoles des plus riches et des plus aristocratiques de la nouvelle-Orléans.

Elle possédait légions d'esclaves qu'elle traitait comme les pires des bêtes en les laissant mourir de faim ou les torturant jusqu'à la mort. Un jour ces cruautés étant mises à jour révoltèrent le public. La populace indignée mit à sac la maison, délivra les nombreux esclaves mourant de faim dans les donjons où ils étaient retenus par des chaînes, et où l'on trouva multitude d'ossements humains dans un puits où elle les expédiait à la mort au milieu des plus noires ténèbres par une porte occulte pratiquée dans les murs. Depuis ce temps la maison est hantée par les esprits de ces cadavres qui font carnaval dans le vieux palais.

Parmi ces visiteurs lugubres il y a une jeune esclave qu'un jour poursuivie par sa maîtresse furieuse qui la battait d'un fouet, monta à toutes jambes les escaliers jusque sur le toit d'où affolée elle s'élança dans la rue pour se fracasser le crâne sur la pierre; l'ombre de la jeune fille apparaît encore sur le belvédère et les soirs d'orages ses soupirs et ses gémissements dominent le bruit de la tempête de même qu'on la voyait dans les nuits lumineuses s'élançant dans la cour de la maison du sommet du belvédère.

Un témoin oculaire raconte comment madame de Lalaurie échappa à la fureur de la populace; payant d'audace pour sauver sa vie après le pillage de son palais, elle fit atteler son plus bel équipage et feignant d'aller à la promenade parée de ses plus beaux atours elle franchit le portique, en saluant la foule avec la dignité d'une reine, et le sourire aux lèvres, prit place dans son équipage au milieu de la populace immobilisée par l'attitude de ce qui devait s'ensuivre, et se dirigea à toute vitesse sur la route fashionable du Bayou St-Jean, où étant arrivée,

avant le peuple qui s'était vu trompé la poursuivait, elle jeta une bourse d'or au capitaine d'un yacht qui démarra aussitôt et la conduisit saine et sauve à Mobile d'où elle regagna la France pour aller mener à Paris une vie mondaine tout en faisant la charité. Quelques temps après elle trouva la mort par accident dans une chasse au sanglier dans les forêts de Versailles.

Sur la même rue Royale, sont encore debout les débris du colossal édifice de l'Hôpital St-Louis qui fut le rendez-vous de la vie ultra luxueuse des planteurs Louisianais. Il fut bâti en 1835, au coût de près de 2 millions. Incendié en 1841, il fut reconstruit sous des formes encore plus opulentes et a eu l'honneur d'héberger le Général Boulanger et le Prince du Brésil, petit fils de Don Pedro, ainsi que le Président McKinley. C'est là que le fameux orateur américain Henry Clay prononça le seul discours qu'il fit en Louisiane et c'est là qu'en son honneur fut donné ce somptueux bal travesti qui coûta \$25.000.

En 1874, quand le peuple de la nouvelle Orléans se leva contre le despotisme des "Carpet Baggers" ces derniers se renfermèrent dans l'hôpital St-Louis où ils soutiennent un vrai siège, ne se rendant que lorsque tout fut réduit en ruines, ce vieil hôtel maintenant abandonné, tout en étant encore debout étonne encore le voyageur qui ose s'engager dans son sein pour y admirer les salles opulentes de banquet et de danse qu'il contenait, ainsi que la rotonde de mardi qui servait de marché aux esclaves où les planteurs se disputaient, au sein des plaisirs, ces pauvres noirs pour les envoyer peiner sur leurs plantations pour le soutien de leurs débauches.

(A suivre.)

## Manufacturers Life

Puissante compagnie canadienne d'assurance sur la vie.

S. YACHON, agent - RIMOUSKI

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour Supérieure. - Rimouski.

No. 3205 { ELISÉE ANCTIL, Demandeur; vs GUILLEAUME LEVESQUE, Défendeur, avoiron.

La moitié sud-ouest du lot No 72, du premier rang, canton Massé, district de Rimouski, de cinquante acres en superficie, ainsi qu'une terre située du côté est du lot No 71, de un arpent de front sur la profondeur du rang, les deux terres étant bornées à l'est à Odilon Guimond, et à l'ouest à Stanislas Bois - avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angele de Mérici, le SIXIÈME jour de MARS 1906, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi.

L. N. ASSELIN, Bureaux du Shérif, Rimouski, 31 janvier 1906. No 42-2f.

## PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Mirrors, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocat RIMOUSKI.

Agence des . . .

Compagnies d'Assurances Canadiennes suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.

LA CIE MONTRÉAL-CANADA.

LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.

LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT à Rimouski.

## CARTES D'AFFAIRES

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance,

RIMOUSKI

HON. A. TESSIER, C.R., H. R. FISKE

Min. de l'Agriculture. AUG. TESSIER, JR

TESSIER, FISET & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Evêché - Rimouski

Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard

ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécialité :

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureaux: rue St-Germain, Rimouski

(résidence de feu Théo. Couillard marchand)

J. C. GAUVREAU

CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones { Bureau: N° 38.

Res. privée: N° 6.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire d'Immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,

Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Oms.

—Cartes « bouquet spirituel », très beaux dessins, pour offrandes de messes, ou autres faveurs. De 20 c. 30 c. 40 c. la pièce. Vous pouvez donner vos ordres par téléphone ou par malle à l'Imprimerie Générale de Rimouski.

**Le Progrès du Golfe**

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
publié tous les vendredis à Rimouski.

**ABONNEMENT**

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centins.

**Tarif des Annonces**

1<sup>re</sup> insertion, la ligne..... 10 centins.  
Insertions subséquentes..... 5 "  
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 2 mars 1906.

—Nos plus sincères félicitations à l'honorable M. Rodolphe Lemieux, qui vient d'être décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. M. Lemieux, par ses talents distingués, fait grand honneur à notre pays.

**BILL No. 38**

L'agitation momentanée, soulevée par ce projet de loi, s'est terminée par une entente entre les parties intéressées, et c'est peut-être un des cas où l'on peut dire « tout est bien qui finit bien ». Mardi dernier, à l'ouverture de la séance du comité des bills privés au Conseil Législatif, l'honorable Monsieur A. Tessier a proposé l'amendement suivant basé sur l'entente qui avait eu lieu précédemment :

31b. Les propriétaires, locataires ou occupants d'immeubles mentionnés dans les paragraphes (c) (d) (e) de l'article 473 susdit ; exceptant cependant les cimetières, les hôpitaux ou autres établissements de charité, seront néanmoins assujettis au paiement de toute cotisation imposée et à être imposée pour les fins d'aqueduc, canaux d'égoûts, protection contre les incendies, en vertu des règlements municipaux, ainsi qu'au paiement de la consommation de l'eau.

Cet amendement a été accepté, et dans l'après-midi, le bill tel qu'amendé est passé devant le Conseil Législatif.

Nous n'avons jamais prévu un autre dénouement. Nous avons étudié la question soumise, nous connaissons ce que notre conseil voulait principalement, les bonnes dispositions de nos institutions religieuses et autres, de notre population et de l'honorable M. Tessier qui s'intéressait au bill, et il nous semblait tout à fait impossible qu'on n'en vint pas à un règlement satisfaisant pour tous les intéressés. En vertu de la loi telle qu'adoptée, nos institutions paieront une contribution pour l'eau, comme la chose s'est toujours pratiquée ailleurs, sans que jamais on ait pensé que, sur ce point, il y avait dérogation aux principes reconnus comme bons.

Nous sommes heureux de voir la ligne de conduite tenue par ce journal complètement approuvée, et aussi de rencontrer dans le bill 38, tel qu'amendé une protestation partielle contre la clause 473 de l'acte des cités et villes de 1903 et de constater que cette protestation part de notre bonne petite ville que quelques-uns voulaient représenter comme dangereuse.

La clause de bill qui voulait rétablir l'ancien état de choses quant à l'entretien et à la reconstruction du pont sur la rivière Rimouski a été rejetée par le conseil ; par conséquent, à l'avenir, comme pour les deux dernières années, le pont sera entretenu, et au besoin reconstruit par la ville seule.

M. l'avocat L. Taché représentait les municipalités de la paroisse de Rimouski, de Sacré-Cœur, Pointe-au-Père et Ste-Blandine qui combattaient cette clause du bill, et se trouvent avoir réussi dans leurs prétentions.

**CHEMIN DE FER DE MATANE**

Nous devons féliciter nos amis de Matane, village et paroisse, de l'esprit public et de l'intelligence qu'ils viennent de montrer, en votant presque unanimement un généreux bonus à la Cie de chemin de fer Matane et Gaspé.

Nous avons toujours été partisan zélé de l'entreprise projetée, nous avons toujours cru à sa réalisation un jour ou l'autre, et aujourd'hui nous sommes heureux de déclarer que, en face du dévouement des parties intéressées, à l'avenir, la cause du chemin de fer en question sera une de celles que nous soutiendrons spécialement. Avec plaisir nous publions le compte rendu de l'assemblée de dimanche dernier, l'état de la votation du 26, et nous croyons bon de reproduire aussi un article écrit dans un des premiers numéros du journal, pour cela nous ajoutons deux pages à notre présent numéro.

Dans notre numéro du 29 avril dernier nous avons publié certaines résolutions passées par le conseil municipal de la seconde division du comté de Rimouski ayant rapport à cette entreprise, et, à cette occasion, nous avons dit qu'elle aurait tout notre concours. Aujourd'hui nous venons tenir notre promesse, présenter des arguments, fournir des renseignements puisés aux sources officielles, et établir d'une manière indubitable, suivant nous, que, dans l'intérêt du commerce, de la colonisation, de la protection et du bien-être que tout gouvernement est chargé de donner au peuple confié à sa sollicitude, le chemin de fer de Matane doit être construit sans plus de délai. Depuis vingt-cinq ans on parle de ce projet qui a passionné l'attention de cette partie de la province. Explorations, rapports d'experts, promesses de députés, de gouvernements, rien n'a manqué, et cependant il faut en dire plus. Une compagnie existe, elle a déjà un subside du fédéral, elle en demande un autre du gouvernement provincial, suivant nous elle devrait l'obtenir et alors l'entreprise serait assurée.

Pour ceux qui ne connaissent pas parfaitement la question, nous devons dire tout d'abord, que le chemin en question devrait relier Matane à la station de Ste-Flavie, sur l'Intercolonial, en passant par Price, Petit-Métis, Sandy-Bay et Tessierville ou Rivière-Blanche, distance d'à peu près 36 milles.

En disant quelques mots des localités mentionnées, nous prétendons démontrer d'importance, nous dirons même la nécessité du chemin projeté.

Price est un nouveau village situé à une distance de cinq milles de la station de Ste-Flavie. La maison Price en société avec quelques américains sous le nom de « The Metis Lumber Co. » y fait un commerce de bois considérable.

Petit-Métis est ce qu'on est convenu d'appeler une place d'eau. Cette localité possède maintenant une centaine de riches cottages, cinq à six hôtels pouvant recevoir quelques cents pensionnaires, et est visitée chaque année par 2,000 à 3,000 touristes.

Sandy Bay est une grande paroisse de colonisation, une des plus belles de notre province ; c'est avant tout une paroisse d'agriculture.

M. le Chanoine Morissette qui a été longtemps curé de Sandy Bay disait, il y a quelques années - Sandy Bay renferme à peu près trois cents familles. C'est une paroisse essentiellement agricole et qui n'a aucune autre voie de communication que le chemin du bord de l'eau. Il est im-

possible de bâtir ici un quai, parce qu'il n'y a pas de port naturel et que le rivage n'est pas convenable. Nous pourrions avec profit produire les céréales, les légumes et faire l'élevage des bestiaux, mais nous n'avons pas de marché pour nos produits. La plus proche station de chemin de fer est St-Octave, distance de 13 milles. Il nous est impossible de vendre avec profit nos bestiaux et moutons lorsqu'il faut faire une aussi longue marche.....»

Rivière Blanche. — Ce qui a été dit de Sandy-Bay pourrait également s'appliquer à Rivière Blanche. De plus il se fait ici un grand commerce de bois. La maison J. Roy possède des moulins considérables et transige un bon montant d'affaires. Cette paroisse se trouve à 23 milles de la plus proche station de l'Intercolonial.

Matane. — Enfin nous sommes à Matane, ici nous laisserons parler Buies, qui a été chargé de faire un rapport sur cette localité, il y a quelques années et qui s'exprime comme suit : « Le voyageur, arrivant à Matane, observant son port de mer, la rivière qui s'y jette, les bâtisses nombreuses et considérables de ce village ou plutôt de cette petite ville, les grands magasins, les moulins, l'animation qui y règne, l'énorme quantité de mûriers qui se trouvent sur les quais, prêts à être transportés sur des allèges aux bâtiments mouillés dans le port, le voyageur observant, dis-je, ce spectacle auquel il n'est pas accoutumé depuis qu'il a laissé les centres populeux, se demande comment il se fait qu'une telle localité soit aussi éloignée des communications par chemin de fer, et son esprit se porte tout naturellement vers les provinces d'Ontario, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, où se trouvent plusieurs places qui, il y a quelques années, étaient perdues dans la forêt, mais se trouvaient situées à des endroits où l'esprit d'entreprise et certains avantages faisaient entretenir les plus belles espérances pour l'avenir, et voient augmenter leur population à tel point qu'elles peuvent être rangées maintenant parmi les villes de troisième et quatrième ordre.... »

« Nous avons devant nous une ville importante de l'avenir.... » Matane est donc une place importante pour le commerce ; la maison Price, la maison Richardson & Co., y possèdent de grands moulins qui préparent des quantités de bois considérables ; le commerce des produits agricoles, céréales et autres, avec des communications faciles, peut aussi s'y faire très avantageusement. De plus Matane est admirablement bien situé pour les touristes. Sites pittoresques, places de bain, de chasse, de pêche etc., tout s'y rencontre. Enfin Matane peut offrir un magnifique champ de colonisation. Que le chemin de fer se construise, et avant quelques années, au moins dix paroisses se formeront le long de la rivière Matane. Nous croyons devoir donner ici quelques extraits des rapports d'explorations faites sur les terres à cet endroit.

L'arpenteur Bradley dit ce qui suit : « La rivière Matane offre des plateaux immenses, et d'une fertilité qui ne peut être surpassée, s'étendant dans l'intérieur jusqu'à une distance de huit à dix lieues, avec une profondeur variant de seize à vingt et même trente arpents. Sur ces plateaux croissent l'orme, le frêne, le merisier, le peuplier et l'épinette ; et des sauvages m'ont même assuré que ces terrains se prolongent jusqu'à la rivière à la truite qui vient se jeter dans la grande rivière Matane, à quinze lieues environ du fleuve, en suivant les sinuosités de la rivière et jusqu'au confluent de la rivière Touradi, ces plateaux prennent encore des pro-

**CAREME 1905**

A l'occasion du carême, Mgr de Rimouski a adressé à son clergé, la circulaire suivante :

En vertu de l'Indult apostolique du 27 février 1903, le règlement du prochain carême sera celui des trois années précédentes. Vous voudrez bien porter à la connaissance de vos fidèles cette disposition de ma part.

En conséquence : I. Tous les fidèles qui sont en état de le faire, devront observer l'obligation du jeûne chaque jour de la semaine, les dimanches exceptés ;

II. Tous les dimanches du carême seront gras ;

III. Les mercredi, vendredi et samedi de la Semaine Sainte seront maigres ;

IV. Chaque lundi, mardi, jeudi et samedi, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et de la Semaine Sainte, on pourra faire en gras le repas principal, dans lequel il est défendu de faire usage de poisson ; et ces jours-là, les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner pourront faire les trois repas en gras ;

V. Les autres jours, c'est-à-dire tous les mercredis et les vendredis, ainsi que le Samedi des Quatre-Temps et de la Semaine Sainte, seront maigres à chaque repas.

En autorisant les Evêques du Canada à permettre chaque année, dans leur diocèse respectif, ces adoucissements à la loi générale du jeûne et de l'abstinence du Carême, le Saint-Siège demande à la fois que les fidèles soient exhortés à n'en point user sans quelque pieuse compensation ; et l'Indult apostolique signale l'aumône, comme étant un moyen de suppléer à la pénitence que chacun de nous est plus particulièrement tenu de pratiquer au cours de la Sainte Quarantaine, pour l'expiation de ses péchés. — *Atque hortetur Christi fideles, ut hanc apostolicam indulgentiam compensare studeant aliis operibus et elemosynis erogandis.*

C'est pourquoi je dois ordonner qu'un tronc spécial, portant l'inscription : *Aumônes du Carême*, dans lequel les fidèles seront invités à verser ces aumônes, soit placé dans toutes les églises et chapelles, où se fait l'office divin dans le diocèse. Et ces aumônes ainsi recueillies devront être transmises à l'Evêché immédiatement après Pâques, pour être distribuées par l'Evêque en faveur des œuvres diocésaines.

portions plus considérables. En arrière de ces plateaux, viennent se joindre les terres de bois franc. » Et l'arpenteur Grondin : « Sur les bords de la rivière Matane, le sol d'alluvion est extrêmement riche et fertile, partout ailleurs le sol est uni et couvert de bois de la plus belle venue, tel que l'érable, le merisier, l'orme, le frêne, le bouleau, l'épinette... »

Nous venons de faire une courte description des endroits qui seraient traversés par le chemin de fer de Matane ; nous avons aussi mentionné les richesses qui s'y rencontrent ; nous pouvons ajouter que tout ce que nous y voyons aujourd'hui en fait de progrès est en grande partie dû à l'énergie de la population et aux avantages immenses que la nature y a distribués. La construction du chemin projeté aurait pour effet d'encourager cette brave population qui a peine jusqu'à présent, et d'augmenter et développer d'une manière considérable le commerce dans ses principales branches ainsi que la colonisation. Dans une circonstance mémorable, un des principaux hommes d'affaires du Canada disait dernièrement : « Comment se fait-il que le chemin de fer de Matane n'est pas encore construit ? Bien des localités de moindre importance ont leur chemin de fer, pourquoi Matane n'aurait-il pas le sien ? » Tous ceux qui connaissent les lieux se posent la même question.

Le chemin projeté serait de construction facile et ne coûterait pas cher. A ce sujet nous nous permettons de citer le rapport de M. Light, célèbre ingénieur :

« De Métis (il était question dans le temps de faire partir l'embranchement de l'endroit appelé Métis), la voie se prolongerait dans une contrée et sur un niveau relativement convenables, près du voisinage immédiat du St-Laurant jusqu'à Matane ; en passant par les riches villages de Little Métis et de Sandy Bay. La distance totale du point de départ probable du chemin de fer Intercolonial est d'environ trente milles en chiffres ronds.

Partout, le pays offre des avantages exceptionnels, et une bonne voie ferrée peut y être construite à un prix modéré. Les pentes sont douces et les ponts seront peu nombreux.

Sur tout le parcours, autant qu'il a été possible d'en juger du flanc des collines, le terrain est généralement bon et bien cultivé ; les moissons sont bien avancées, et on ne voit aucune montagne dans le voisinage immédiat de la ligne projetée.

Les maisons sont si nombreuses près du rivage que leur déplacement occasionnerait des dépenses considérables, et c'est une question à décider, si il ne serait pas opportun de faire passer la ligne sur le plateau élevé qui existe plus en arrière à environ un demi mille. Elle pourrait être résolue en levant les plans. M. Light estimait l'entreprise à \$348,975.

Nous croyons en avoir dit assez pour démontrer ce que nous avons avancé, que la construction de ce chemin s'impose et doit être commencée sans délai. Pour se mettre à l'œuvre, la compagnie organisée qui a déjà un subside du fédéral, attend un subside du local, subside recommandé par la commission de colonisation dans son rapport mis devant la chambre. Nous espérons donc que le gouvernement provincial se rendra à la légitime demande qui lui est faite. Mais advenant le cas où ce dernier penserait qu'il lui est impossible d'accorder maintenant ce qui lui est demandé, alors nous croyons que le pouvoir fédéral qui dispose de millions et qui est spécialement chargé d'encourager la construction des chemins de fer devrait doubler le subside déjà accordé et mettre la compagnie en mesure de procéder aux travaux ; ou encore, après avoir réglé les droits acquis, se charger lui-même de ce projet et construire le chemin purement et simplement comme embranchement de l'Intercolonial.

Nos hommes politiques, sénateur, conseiller législatif, députés, ont l'affaire en main, et espérons que grâce à leurs efforts, la voix de la population et des grands intérêts en jeu sera entendue et qu'avant longtemps le chemin de fer de Matane sera un fait accompli.

Progrès du Golfe, 27 mai 1904.

— Nous avons appris avec douleur la mort de Melle Flynn fille de l'honorable E. J. Flynn, ancien premier Ministre de la Province. Melle Flynn est décédée à Québec dans le cours de la semaine dernière. Nos sincères condoléances à M. Flynn et à sa famille.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, marquées sur l'enveloppe "Soumissions pour construction, seront reçues au bureau des Commissaires du chemin de fer Transcontinental à Ottawa, jusqu'à midi de lundi le douzième jour de mars 1906, pour les travaux nécessaires à la construction, conformément aux plans, profils et devis des dits Commissaires, pour les sections suivantes du chemin de fer Transcontinental; les dits travaux seront complétés le ou avant le 1er septembre 1907, savoir:—

(1) District "F". Partant d'un point désigné sur les plans des dits Commissaires à ou près de la cité de Winnipeg, et allant jusqu'à un point appelé "Peninsula Crossing" près du point de jonction de l'embranchement Fort William du chemin de fer Grand Tronc Pacifique, une distance d'environ 245 milles.

(2) District "B". Partant d'un point désigné sur les plans des dits commissaires, à l'extrémité nord du pont de la Compagnie de pont et de chemin de fer de Québec, dans les environs de la cité de Québec, et allant jusqu'à un point près de la Taque, une distance d'environ 150 milles.

(3) Un viaduc en acier d'à peu près 3.000 pieds de longueur en travers de la vallée du Cap Rouge dans le dit district "B" dans le voisinage de la cité de Québec, les travaux devant être exécutés en conformité du Devis Général des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, et le Devis Général pour ponts et viaducs en acier du ministère des Chemins de fer et Canaux, 1905.

On peut voir les plans, profils et devis au bureau de l'ingénieur en chef des Commissaires à Ottawa. Aussi au bureau de l'ingénieur de district à Kenora, Ontario, pour la section du district; "B" et pour la section du district "B" au bureau de l'ingénieur de district à Québec.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront reçues que si elles sont faites en double, et sur les formules imprimées fournies par les Commissaires.

Des soumissions distinctes doivent être sou- mises pour les travaux dans chaque district.

Les soumissionnaires ne devront aucunement se baser sur la classification ou sur aucun autre renseignement donné par aucune personne de la part des Commissaires, et avant de soumettre une soumission, les soumissionnaires devront faire un examen soigneux des plans, profils, dessins et devis, et lire les formules à remplir et se renseigner parfaitement sur la quantité, et la qualité des matériaux et la nature de la main-d'œuvre requis; et ils sont censés accepter et consentir à être liés par les termes et conditions contenus dans la formule des contrats, devis, etc. annexés à la formule de soumission.

Chaque soumission devra être signée et scellée par toutes les parties à la soumission et attestée par témoins, et être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée de la Puissance du Canada payable aux Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour la somme de quatre cent mille piastres (\$400,000) pour le district "F", et deux cent vingt-cinq mille piastres (\$225,000), pour le district "B", et trente-cinq mille piastres (\$35,000), pour le viaduc en acier dans le dit district "B". Toute personne dont la soumission est acceptée devra, sous dix jours après son acceptation, fournir la garantie requise par les Commissaires pour la bonne et fidèle exécution du contrat, selon ses termes signer le contrat, les devis et autres documents que les Commissaires exigent d'être signés, et dans tout cas de refus ou de manquement de la part de la partie dont la soumission est acceptée de compléter et exécuter un contrat avec les dits Commissaires et de fournir la garantie approuvée sous dix jours après l'acceptation de la soumission, le dit chèque sera confisqué aux Commissaires comme dommages-intérêts pour tel refus ou manquement, et tous droits contractuels acquis par l'acceptation de la soumission seront perdus. Les chèques déposés par des parties dont les soumissions sont rejetées seront remis sous dix jours après la signature du contrat.

On attire l'attention aux clauses suivantes dans la formule du contrat:—

"Tous les artisans, journaliers ou autres personnes qui font du travail en vue de la construction des travaux par le présent entrepris recevront les gages qui sont généralement acceptés comme courants pour des ouvriers compétents dans le district où le travail se fait, et, s'il n'y a pas de prix courant dans ce district, alors un taux de gages juste et raisonnable, et dans le cas où un différend s'élèverait quant à savoir ce qui est le taux courant ou juste et raisonnable, la question sera déterminée par les Commissaires, dont la décision sera finale".

"Cette convention est assujettie aux règlements actuellement en vigueur, ou qui seront en aucun temps à l'avenir en vigueur durant la construction des travaux ici entrepris faits sous l'autorité du Département du Travail et qui sont ou seront applicables à ces travaux".

"L'entrepreneur, dans tout le cours des dits travaux, n'emploiera que les matériaux, la machinerie, l'outillage, fournitures et fonds de roulement manufacturés ou produits en Canada, pourvu que ces choses puissent être obtenues au Canada à aussi bonnes conditions qu'ailleurs, en tenant compte de la qualité et du prix".

L'entrepreneur se conformera aux règlements concernant l'incendie adoptés par les Commissaires et aussi aux lois et règlements concernant l'incendie dans les diverses provinces où les travaux se font.

Le droit est réservé de rejeter aucune ou toutes ces soumissions.

Par ordre,

P. E. RYAN,  
Secrétaire.

Commission du  
chemin de fer Transcontinental,  
Ottawa, 8 février 1906.

Rien ne sera payé aux journaux qui publieront la présente annonce sans y être autorisés par les Commissaires.

Province de Québec, } COUR SUPERIEURE  
District de Gaspé, } à Percé  
No. 641

Alfred Arthur Thibaudau de la cité de Montréal, Rodolphe Audette et Roger LaRue, de la cité de Québec, tous les trois négociants, et faisant affaires en la cité de Québec, en société sous les nom et raison de Thibaudau, Frère et Cie, Demandeurs,

vs.  
Maxime Langlois, ci-devant marchand de la municipalité de Newport, en le comté de Gaspé et maintenant à l'endroit appelé Manistique en l'état du Michigan, dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans le mois à compter de la dernière publication de cet avis.

Percé, 22 février 1906.

AUGUSTE BEAUDRY, JOS. X. LAVOIE,  
pro. demdrs. P. C. S.

# L'Assurance sur la Vie

n'empêche pas de mourir, mais elle épargne bien des misères et humiliations

## AUX VEUVES ET AUX ORPHELINS.

IL n'y a pas de plus forte compagnie au monde, pour assurer votre vie et placer vos épargnes, que la **"MANUFACTURERS LIFE"** Compagnie Canadienne d'Assurance sur la Vie.

Elle offre des garanties indiscutables; toutes ses opérations sont mises à jour et ne sont un secret pour personne; Les profits payés aux assurés sont considérables; ses contrats sont clairs et précis, ne laissant suite à aucun malentendu.

Demandez des renseignements, avant de placer votre assurance dans toute autre compagnie, à

**S. VACHON,** Représentant de La **"MANUFACTURERS LIFE"** **RIMOUSKI.**

# LE PRINTEMPS !

Comme c'est agréable le printemps ! Comme nous sommes à l'aise dans un HABILIT NEUF qui convient bien avec la saison.

# La Cie Americaine de Montreal

vient justement, au bon moment, vous offrir de belles marchandises, de très beaux habillements, etc., pour le printemps.

SON STOCK est maintenant tout nouveau, car elle a liquidé son ancien, en entier, à la fin de janvier comme elle l'annonçait alors.

Ce magnifique stock du printemps représente **\$20,000.** en marchandises les plus nouvelles.

**TRES JOLIS COSTUMES** pour Dames; il y en a pour tous les goûts, pour les riches comme pour les pauvres.

**JUPES,** dans les derniers patrons, et de toute qualité. Une spécialité. **MATINEES** en Soie, en Alpaca, en Satine, etc., le plus beau et le plus grand choix. Marchandises, à la pièce, pour Costumes de dames, vêtements de dessous.

## HARDES FAITES! HARDES FAITES!

### NOTRE GRANDE SPECIALITE

*Tous les marchands vendent des Hardes faites, mais bien peu peuvent vous fournir un habillement convenable, qui vous fasse bien, aussi bien que si vous aviez donné votre mesure à un tailleur pour un habit à ordre. La raison c'est que ces marchands sont obligés d'acheter leurs marchandises des marchands de gros, et que pour arriver à vendre à des prix à peu près équivalents aux nôtres, doivent nécessairement choisir des marchandises plus communes, car naturellement, le manufacturier ou le marchand de qui ils achètent ces marchandises doit nécessairement faire un profit, et de même votre marchand qui vous vend à vous directement. De plus ces manufacturiers qui leurs fournissent ces marchandises sont obligés d'envoyer des commis-voyageurs, payés à grands prix, pour venir leur vendre. Vous comprenez qu'il est impossible à ces marchands de vendre à aussi bon marché que nous, qui sommes manufacturiers, qui n'employons pas de commis-voyageurs, et qui venons vendre ici au détail, le même prix que nous vendons, en gros, aux marchands.*

Il y va donc de votre profit d'acheter de nous

Assortiment dans toutes les lignes de marchandises sèches, **CORPS et CALECONS, BAS, TWEEDS, SERGES, DRAP,** dans les patrons les plus nouveaux.

## Flanellettes, Indiennes, Cotonnades,

Une occasion sans précédent, d'acheter de la belle et bonne marchandise à bas prix.

Avec très peu d'argent vous pouvez vous habiller des pieds à la tête, à notre magasin.

Nous remercions généreusement les personnes qui sont obligées de faire de long trajet en voiture, pour venir acheter à notre magasin.

**EN GARDE!** On a répété et dit souvent, depuis six mois que nous sommes pour partir, que nous sommes même partis, et cependant nous y sommes encore à Rimouski; notre commerce a considérablement progressé; nous en remercions le nombreux public qui nous a encouragés et que nous comptons, nous en sommes sûrs, comme des clients pour l'avenir.

En foule donc à notre magasin, toujours au même poste, dans la maison de Mme Vve Pierre Drapeau.

# Cie Americaine de Montreal

## RIMOUSKI, P. Q.

# Une Journée Memorable

## DANS L'HISTOIRE DE MATANE

### Débentures votées pour \$35,000

27 février 1906

Dimanche dernier après la messe, une assemblée générale de tous les contribuables des deux municipalités de Matane s'étaient donné rendez-vous au palais de Justice pour entendre les orateurs qui devaient adresser la parole.

Comme l'on dit avec beaucoup de raison : « A tout seigneur tout honneur » M. le Dr Bouillon, Maire du Village introduisit à l'assemblée les différents orateurs et harangua ses concitoyens d'une manière aussi touchante que pathétique.

En résumé il dit, que, le lendemain le 26, serait une journée à jamais mémorable dans l'histoire de Matane ; depuis 25 ans on criait : « des chars à Matane, une voie ferrée » qui devrait relier Matane à l'Intercolonial, et qu'enfin, grâce au dévouement de M. le Dr J. Ross, de M. le curé de Matane, de M. Donat Caron et autres actionnaires, il croyait bien fermement que le temps était mûr pour se prononcer clairement et fortement.

Demain, un règlement leur serait soumis et on leur demanderait de dire « pour » ou « contre » ce règlement qui accordait un bonus à la compagnie du chemin de fer de Matane. Il croyait lire sur toutes les figures « pour » et il n'hésitait pas à dire que tous ceux qui prononceraient ce « pour » passeraient à la postérité comme des bienfaiteurs de leurs localités. Il espérait que personne ne dirait « contre ».

Inutile de dire que le Docteur reçut de nombreux applaudissements. M. René Dupont, secrétaire de la Cie. du Chemin de fer Matane et Gaspé, succéda au Docteur.

En termes bien appropriés, il énonça tous les avantages que procurent à la colonisation et aux cultivateurs, les immenses profits que leur apporte l'ouverture d'une voie ferrée et encouragea ces derniers à voter, et à faire des sacrifices pour cette entreprise nationale que le Docteur Bouillon et ses amis encourageaient avec tant d'ardeur.

Vu la brièveté du temps dont on pouvait disposer, après la messe ; parmi les orateurs présents tels que MM. L. J. Levasseur, Dr G. A. Côté, Romuald Fiset, L. E. D'Anjou, avocat Bergeron, E. M. Marcoux, agent du chemin de fer Lac St-Jean, il n'y eût que M. l'avocat Fiset et M. Marcoux qui eurent à adresser la parole.

M. R. Fiset parla avec son éloquence habituelle des sacrifices à faire pour la confection de la voie ferrée qui était appelée à faire tant de bien dans les municipalités de Matane et partout ailleurs, où les chars passeraient. Tout est à l'avantage du cultivateur, et il répéta avec raison ces paroles que l'on ne doit jamais oublier « retranchez le cultivateur de cette surface du sol et il ne restera que désolation. »

Ainsi votez, votez en masse, dit-il pour cette œuvre quasi nationale dans cette région-ci et vous aurez mérité de la génération future.

M. Marcoux, dont les paroles sont encore vibrantes aux oreilles de ses auditeurs, succéda à son aimable devancier. Monsieur Marcoux est un joli garçon de taille herculéenne, et un beau parleur convaincu, plus convainquant encore avec les chiffres en main. Il dit tant de bien du chemin de fer du lac St-Jean et de ce qu'était Roberval avant et après la construction du dit chemin de fer, que l'auditoire resta tout ébahi, en effet, que penser

d'une toute petite paroisse, située à mi-chemin d'ici à la baie d'Hudson, un noyau de canadiens, isolés au milieu des terres, sans communication, qui avaient à peine les moyens d'acheter des haches pour abattre les premiers arbres de la forêt ? Que dire de ces braves, de ces héros colonisateurs, qui n'ont pas eu peur de voter \$70,000.00 pour s'assurer la construction d'une voie ferrée, là-haut vers la baie d'Hudson.

Aujourd'hui à Roberval, où il n'y avait que forêt il y a environ 23 ans, on voit une petite ville florissante pourvue de toutes les améliorations modernes, et le plus beau c'est que tout le monde sans exception s'estime heureux de payer des débentures qui ont apporté tant de bienfaits chez eux.

Voilà ce que font les débentures ; il ne faut pas avoir peur de cela, dit-il, et celui qui vous parle ainsi est un jeune homme qui s'y connaît et dont le père était pourtant contre l'octroi d'un bonus aux compagnies voulant construire un chemin de fer.

Après tant de bonnes paroles de la part de tous ceux qui ont eu l'heureux avantage de dire un mot sur un sujet aussi vital, l'assemblée s'est dispersée en criant et applaudissant pour le chemin de fer.

La liste des héros, prêts à se sacrifier pour la construction de la voie ferrée sera conservée bien religieusement dans toutes les familles pour la postérité, et si comme nous n'en doutons pas cette œuvre gigantesque est effectuée, on verra ici un développement inaccoutumé. Déjà la propriété a augmenté de valeur, on se dispute le terrain pouce par pouce. Le site pour un grand hôtel est déjà marqué dans l'endroit le plus prochain de Matane.

Enfin, qui vivra verra, et relira avec orgueil cette liste que l'on prie le journal de reproduire.

Remarquons avec gloire que des électeurs sont venus des paroisses voisines pour encourager leurs amis à voter et inviter les organisateurs. MM. Dupont, Lyons, Farley, Marcoux et autres amis de Matane d'aller le plus tôt possible faire la même organisation dans leurs paroisses. Ces messieurs ont répondu : « Nous voulons voir ce que Matane veut décider avant d'aller vous voir et vous engager à faire suivant vos besoins. De vieux défricheurs, à barbe blanche, croyant que la votation se faisait à Matane pour tout le district sont venus pour voter... »

Est-ce assez pour prouver l'enthousiasme chez tous ceux qui comprennent ce que c'est que « faire des sacrifices pour son pays. »

Dimanche prochain, après la messe, il y aura quelqu'un à Tessierville pour expliquer ce que sont des débentures et ce qu'il faudra voter pour assurer cette construction ; après les vêpres on sera à Sandy Bay pour la même raison. Lundi matin le conseil de Sandy-Bay, sera appelé à montrer sa générosité pour appuyer les soldats de Matane ; Tessierville aurait son tour dans l'après-midi si MM. les conseillers ont assez de bonté de vouloir ajourner leur séance à 3 h. de l'après-midi — et on les remercie d'avance de cette bienveillance.

X. X.

Etat de la votation sur le règlement accordant un bonus à la Compagnie du chemin de fer Matane et Gaspé :

Liste des voteurs de la paroisse, Matane qui ont voté pour le règlement.

Xavier Joncas, Luc Lavoie, Christophe Chouinard, Elz. Chrétien, Joachim Bouchard, Thomas Gagné, Alexandre Desjardins, Joseph Murray, Jos. Bouchard, Frs. Bouffard, fils, Charles Tremblay, Ernest Forbes, J. C. Joncas, Zenobé Moreau, Alexandre Philibert, Félix Desrosiers, Phydime Fillon, Auguste Bouffard, Joseph Débiens, Phydime Blanchet, Chs Blouin, Frs Bouffard, Paulin St-Louis, Théodore Bouffard, Chs Philibert, Just. Dionne, Benjamin Charest, Pierre Gauthier, Joseph Bouchard, Rug Richard, Hermile Simard, Honoré Stevenson, Onésime Tremblay, Alfred Garon, Édouard Harrisson, Geo. Potvin, Elzéar Côté, Ernest Talbot, Philéas Blouin, Joseph Harrisson, James, Forbes, Jos. Dion, Joseph Côté, Emile Harrisson, Édouard Levêque, Georges Harrisson, Théophile Rioux, Mathias Rioux, Michel Otis, Ferd Lemieux, Adjudor Desjardins, Geo. Levêque, Charles Simard, Joseph Desjardins, Michel Thibault, Luc Collin, Rodrigue McMullen, Frs McKinnon, Louis McKinnon, Jos Tremblay, fils d'O., Johnny Grant, Napoléon Dechêne, Pierre Gagné, Philippe Gauthier, David Gauthier, Chs Stevenson, Philippe Gagné, Chs Perron, Pierre Dechêne, Louis Tremblay, Alex Blanchet, Stanislas Lemieux, Célestin McKinnon, Edmond Bernier, Marcelin Bergeron, Ferdinand Coulombe, J. A. Harrisson, Etienne Pelerin, J. B. Rioux, Théodore Ouellet, Elz Bouffard, Eugène Côté, Canut Blanchet, Ls Gauthier, George Chrétien, Damase Sinotte, J. B. Desjardins, Luc Bouffard, Jos Joncas, Pierre St-Louis, Elzéar Bernier, Napoléon Bouffard, William Russell, Guillaume Levêque, Lazare Côté, Augustin Harrisson, Pierre Marquis, Grégoire Gauthier, L. H. Chouinard, Joseph Gagnon, Samuel Martin Guillaume Blouin, Joseph Tremblay, Evans Tremblay, Alphonse Tremblay, Timothée Fillion, fils, Eusèbe Rioux, Frs Imbault, Jean Duret, Joseph Desrosiers, David Côté, Aurèle Blouin, Alexandre Fraser, Ovide Fortin, Ludger Levêque, Louis Gagnon, Chrysologue Gagné, Joseph Banville, Charles Gagné, Achille Boucher Michel Desrosier, Édouard Dion, Ls Carrier, Herménegilde Carrier, Alex Dionne, Alex Joncas, Ludger Rivard.

Certifié correct,

Dr BOUILLON.

Liste des voteurs de la paroisse, qui ont voté contre.

Lafayette Levêque, Epiphane Duret, Joseph Degagné, Hubert Degagné, Séraphin Michaud, Jos. Collin David Gagnon, F. Truchon, Joseph Truchon, Israël St-Pierre, Louis Dubé, Alphé Truchon, Isaac Bouchard

Liste des voteurs du village de Matane qui ont voté pour le règlement

Christophe Chouinard, Napoléon Métivier, Thomas Gagné, L. J. Levasseur, Alfred Forbes, Damase Beaulieu, J. B. E. Bergeron, Pierre Collin, Denis Moreau, Arthur Lavoie, Octave Desjardins, Stanislas Graveline, Joseph Banville, Arthur St-Pierre, Arthur McDonald, Octave Dionne, fils, Joseph Levêque, Joseph Carrier, Jules Fournier, Johnny Desjar-

dins Léon Mainville, Antoine Desjardins, Frs Charest, Joseph Lamarre, Philippe Côté, Luc Thibault, Cléophas Pelletier, Dr G. Côté Chs Stevenson, Livain Gagnon, Moise Charest, Ernest Bernier, Octave Dionne, Cléophas Joncas, Arthur McDonald, Jos Bilodeau, J. A. Marquis, Just. Dionne, Édouard Bernier, Cajetan Duret, Joseph Bouchard, Horace Langlois, Joseph Mercier, Joseph Charest, Eugène Richard, Goderigue McMullen, Paulin LeBarthélemie Charest, Dolcis Lapière, Rémi Blanchet, Jean Duret, Édouard Dufour, Théophile Richard, Louis Duret, Edmond McKinnon, Pierre Savard, J. B. Desjardins, Antonio Paradis, Urbain Dumond, Louis Levêque, Ferd. Lemieux, Achille Bergeron, Elzéar Charest, Pascal Michaud, Xavier Cimon, Luc Collin, Jos. McDonald, Alphonse Tremblay, Caupbell Desjardins, Alf Chassé, Johnny Blouin, C. Ed. Bernier, J. Bte St-Pierre, Aug Paradis Cyrille Charest, Vital Charest Luc Duret, J. B. Bergeron, Eugène Côté Thomas McKinnon, J. Bte Saucier, Ernest Maltais, J. H. Grégoire, Absolon Aubin, Napoléon Ruel, S. Coulombe, Frs Lizotte, J. Bte Joncas, A. Dugas, Ferd Bernier, George Santerre, Nap Landry, Jean Pipe, Didier Meunier, Elisée Fortin, Joseph Guimont, Wilfrid Guimont, Chs Blouin, Hector Marquis, Thomas Boulanger, Alex Fraser, Ovide Forting J. J. Savard, Paul Savard, Georges Sirois, Isaac For-J. R. Gagnon, Louis Castonguay, Achille Delisle.

Certifié correct,

Dr A. BOUILLON, Maire.

Président de l'assemblée,

Contre : Philibert, Bouchard.

Remarque importante à enregistrer : M. le Dr Bouillon, étant le président de l'assemblée n'a pu enregistrer son vote "oui."

### Circulaire de l'hon. A. Tessier

aux Secrétaires des Cercles agricoles

Cher Monsieur,

Je désire attirer votre attention, et par votre intermédiaire, l'attention des cultivateurs de votre district, sur l'importance de l'industrie de l'élevage du porc qui, jusqu'ici, n'a pas pris, dans la province de Québec, le développement qu'on pouvait en attendre.

Les cultivateurs de cette Province qui ont accompli tant de progrès étonnants en industrie laitière, au fur et à mesure qu'ils en ont reconnu l'importance, verront, j'en ai la confiance, leurs efforts couronnés des mêmes succès, s'ils dirigent en connaissance de cause dans la voie d'un élevage de porcs à bacon de première qualité. Pour la fabrication du beurre, nous avons surpassé de beaucoup la province d'Ontario, l'une des régions laitières les plus renommées du monde, et puisque la province d'Ontario et les pays d'Europe, où l'industrie laitière est la plus florissante, sont en même temps les principaux centres de production du porc, il semble que toutes les conditions voulues existent pour faire de la province de Québec un pays également renommé pour la quantité, la qualité et la valeur des porcs qu'elle peut produire.

Il existe dans la province d'Ontario et à Montréal seize maisons qui préparent le bacon (packing houses), dont la capacité totale d'abatage dépasse 70,000 porcs par semaine ; mais, par suite du manque de porcs, les fabricants ont dû restreindre leurs

opérations à l'abatage d'environ 30,000 porcs par semaine, et, pratiquement tous ces animaux proviennent des fermes d'Ontario.

La valeur des porcs livrés aux fabriques est d'environ \$400,000 par semaine ou environ \$20,000,000 par année, ce qui constitue une énorme source de richesse pour les cultivateurs d'Ontario. Il n'y a pas de raison pour ne pas établir une semblable source de richesse dans la province de Québec, pourvu que l'on donne tous les sens voulus à l'élevage et à l'alimentation appropriée des porcs. Les Gouvernements de cette Province désire encourager le développement de l'industrie du bacon et à cette fin, il a été tenu récemment à Montréal une assemblée à laquelle assistaient le ministre de l'Agriculture de la Puissance, les trois fabricants de bacon de Montréal et le soussigné. A cette réunion on présenta un projet pour accroître dans cette Province le nombre de sujets de race pure, de types à bacon de la meilleure qualité possible. Le Ministre d'Agriculture de la Puissance et moi-même, nous avons résolu de favoriser ce projet.

L'on veut organiser des ventes aux enchères, dans les districts laitiers, de verrats de race pure, Yorkshire ou Tamworth. Les fabricants de bacon espèrent pouvoir annoncer prochainement les dates de ces ventes et les endroits où elles auront lieu.

Désirant obtenir des renseignements exacts et afin d'arriver à connaître avec plus de certitude sur quels points le Gouvernement et les fabricants peuvent diriger leurs efforts en vue d'obtenir les meilleurs résultats, je vous serais obligé, Monsieur, si vous vouliez bien répondre aux questions suivantes, aussitôt et aussi complètement que cela vous sera possible, et m'adresser ces réponses :

- 1.—Quelle est l'importance de l'élevage du porc dans votre district ?
- 2.—Y a-t-il dans votre district des verrats de race pure ? — De quelles races sont-ils ? — Combien y en a-t-il ?
- 3.—Êtes-vous favorable à l'idée d'une vente aux enchères de verrats de race pure dans votre district ? — Dans l'affirmative, combien pensez-vous que les membres de votre cercle agricole seraient disposés à en acheter ?
- 4.—Où et comment les porcs élevés dans votre district sont-ils vendus ?
- 5.—Les porcs sont-ils vendus vivants ou en carcasse ?
- 6.—Considérez-vous votre district comme favorablement situé l'élevage du porc ? Dans le cas d'une réponse affirmative, quelles en sont les raisons ?
- 7.—Votre district produit-il assez de porcs pour alimenter le commerce local ? — Si non, quelle est à peu près la quantité importée ?

Vous comprendrez l'importance de cette affaire et je n'hésite pas à croire que vous vous empresserez de nous fournir les renseignements demandés.

Bien à vous

A. TESSIER,

Ministre de l'Agriculture.

### ST-ANSELME

27 février 1906.

— Un vol a été commis dimanche dernier, dans la soirée, par trois jeunes garçons, âgés seulement de 14 à 16 ans.

Ces jeunes voleurs ont été surpris dans les propriétés de M. Chs. Audet, marchand, par MM. L. de Gonz. Paul, Arthur Bilodeau et Wilbrod Genest, qui ont immédiatement donné l'alarme et fait arrêter ces jeunes voleurs qui ont été condamnés à un mois de prison.



# Les Claques Maple Leaf

sont fabriquées avec le meilleur caoutchouc Para. Faites pour s'ajuster à toutes les formes de chaussures pour hommes, pour dames et pour enfants. Dans les formes pour dames elles sont légères, élégantes, d'un ajustement parfait et très durable.

Insistez pour avoir la marque Maple Leaf — estampée sur chaque paire.



Vendues par tous les marchands de chaussures.

## St-Joseph de Carleton

BAIE DES CHALEURS

(suite)

1<sup>e</sup> Que l'église de cette paroisse a été dernièrement gratifiée par J. J. E. Landry, Ecr. M. D., ancien professeur à l'Université Laval, chevalier de l'ordre de St Grégoire et natif de cette paroisse, d'un magnifique tableau, de grande dimension, représentant la mort de Saint Joseph et décorant splendidement l'abside en arrière du maître autel.

2<sup>e</sup> Qu'en 1875, le même J. J. E. Landry, Ecr. avait déjà fait don à la sus-dite église de Carleton d'un très beau chemin de croix orné de cadres dorés. En conséquence il fut proposé par Sieur Guillaume Normandeau, marguillier en exercice, secondé par Sieur Hyacinthe Thibodeau, et adopté unanimement, que M. le Dr Landry soit considéré comme bienfaiteur insigne de cette église et qu'il est du devoir de la fabrique de Carleton en particulier, et des habitants de cette paroisse en général, de témoigner au dit bienfaiteur leur plus vive reconnaissance pour ces dons généreux.

3<sup>e</sup> Proposé par Henri Josué Martin, Ecr., M.P.P., secondé par Nicolas Arseneau, Ecr. maire du conseil municipal de Carleton, que c'est avec la plus grande satisfaction que la population de St Joseph de Carleton a appris la bienveillante intention de M. le Dr Landry de donner sa propriété de Carleton pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens par des Frères enseignants. En conséquence, elle désire lui témoigner sa vive reconnaissance par l'entremise de son député au Parlement et de son maire. Adopté unanimement.

4<sup>e</sup> Proposé par M. le curé, secondé par sieur Joseph Bernard, marguillier, et approuvé avec applaudissements, que pour donner à la reconnaissance publique envers notre bienfaiteur un caractère plus véritable et plus efficace, il soit récité, chaque jour, dans chaque famille de la paroisse, après avis donné au prône de la messe paroissiale, des prières, telles que chapelets du Sacré-Cœur de Jésus ou autres, pour la conservation et le bonheur de M. le Dr Landry et de sa famille, à partir du 8 décembre fête de l'Immaculée Conception, jusqu'à la fête prochaine de Saint Etienne, y compris l'octave.

5<sup>e</sup> Proposé par Pierre Clovis Beauchêne, Ecr., N.P., secondé par John Cullen, Ecr., marchand, et adopté unanimement, que copie des présentes résolutions soit envoyée aussitôt que possible à M. le Dr Landry.

M. Blouin fit faire des travaux

considérables au presbytère et rebâtit la sacristie. Pour ces travaux M. John Meagher, l'un des bienfaiteurs du couvent, offrit généreusement son concours en prêtant à la fabrique, la somme de \$500.00 sans intérêt.

Quelques colons s'étant établis dans le canton de Carleton et fort éloignés de l'église, M. Blouin y bâtit, à ses frais, une chapelle, sous le vocable de St-Louis de Gonzague. On y conserve un ancien tableau de ce saint importé de France par M. L. J. Desjardins, ancien missionnaire à Carleton.

Il y a actuellement en cette mission, environ 25 familles, qui dépend maintenant de la nouvelle paroisse de Saint-Omer.

En 1891, M. Blouin, naturellement artiste fit faire des travaux considérables de décorations à l'église de Carleton; les tableaux sont de main de maître et exécutés par des artistes canadiens. Les autels ont été faits suivant les plans de M. Blouin et l'ensemble en fait un des plus beaux temples de la province de Québec.

Après un règne de près de 25 ans cet homme de bien d'une piété angélique et d'une fermeté de caractère indomptable, homme d'oraison aussi bien qu'homme d'action, M. Blouin s'éteignit dans le Seigneur, après une longue maladie soufferte avec une parfaite soumission à la volonté de Dieu, dans les bras de son neveu le Revd. J. F. A. Lavoie, son assistant le 25 juillet 1895. Ses funérailles, présidées par Mgr A. A. Blais, évêque de Rimouski, se firent au milieu d'un grand concours de peuple et un nombreux clergé, accouru de loin.

Son successeur fut M. le chanoine J. O. Normandin; ce prêtre vénérable était bien connu dans la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs, ayant occupé successivement les importantes paroisses de Bonaventure et de la Grande Rivière. Grand ami de l'agriculture et apôtre de la colonisation, il introduisit au prix de grands sacrifices, l'industrie laitière dans la paroisse et se fit un devoir d'instruire les cultivateurs par de fréquentes conférences très pratiques.

Après six années d'un ministère fructueux, il fut transféré à Ste Cécile du Bic, en 1901, et peu après appelé au chapitre de la Cathédrale.

Son successeur fut le Revd. M. J. H. Lavoie, prêtre jeune encore, qui, par l'aménité de son caractère, ses connaissances des hommes et des choses, a su continuer la tradition des plus dévoués curés de Carleton.

## BAUME RHUMAL

On peut caractériser sa courte administration par cet axiome connu. Fortiter in re, suaviter in modo.

Aussi lorsqu'en 1905, Mgr de Rimouski l'appela à l'importante cure de Saint-Fabien, ses paroissiens de Carleton en ressentirent-ils une vive émotion.

M. Lavoie, dès son arrivée à Carleton, songea sérieusement à réparer le presbytère, devenu presque inhabitable. Aidé et puissamment secondé par ses paroissiens, avec les connaissances acquises par l'expérience, il en fit un des plus confortables, en même temps qu'un des plus élégants du diocèse.

C'est aussi sous sa sage administration que le couvent de Carleton fut agrandi considérablement, complétant ainsi l'œuvre de M. le grand vicaire Audet.

Vicaire forain pour le comté de Bonaventure, il fut élevé à la dignité de chanoine honoraire en 1903.

Son successeur fut le Revd. M. J. B. A. Bélanger curé de Maria et en tout très digne du poste important qu'il occupe.

En 1899, sur les instances de la majorité des francs-tenanciers de Carleton Ouest, Mgr de Rimouski démenbra cette partie de la paroisse de Carleton et l'érigea canoniquement en paroisse sous le vocable de Saint Omer, en l'honneur du curé d'alors, M. O. Normandin.

A la Saint Michel de la même année, le Revd. M. Biron, curé de St Alphonse de la Rivière-Caplan, en devenait le premier curé et se mit hardiment à l'œuvre pour la construction des édifices religieux et l'organisation de la nouvelle paroisse surmontant tous les obstacles, M. Biron réussit à doter sa paroisse d'un beau presbytère et d'une église très confortable.

Revd. Père Jean Joseph Philippe, prêtre de la Congrégation du Sacré-Cœur, d'Issoudun, France, fils de Joseph Philippe et de Marie Landry, né le 18 octobre 1871, missionnaire aux Iles de l'Océanie.

En terminant ces notes bien imparfaites sur l'histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton, l'une des plus anciennes comme des plus intéressantes de notre diocèse, je vous prie M. le rédacteur de daigner accepter ma vive reconnaissance et mes remerciements épressés pour la bienveillante hospitalité que vous m'avez donnée dans votre toujours très intéressant journal.

FIN

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS Cour Supérieure.—Kamouraska

No 3520 PIERRE DIONNE, Demandeur; contre PHILIPPE HUDON, Défendeur, savoir:

Un emplacement situé le long du chemin Matapédia, paroisse de Sainte-Angèle de Mériel, de 1/2 arpent de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins; borné au sud au chemin Matapédia, à l'est à Ch. D'Assous, au nord à Napoléon Gagné, à l'ouest à Salomon Bélanger lequel terrain connu au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle, comme faisant partie des lots 109 et 111—avec bâtisses sus-mentionnées, circonstances et dépendances, et le droit de se servir d'un chemin séparant le dit terrain de celui du dit Charles D'Assous.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angèle de Mériel, le SIXIEME jour de MARS 1906, à DIX heures de l'avant-midi.

L. N. ASSELIN, Shérif. Bureau du Shérif, Rimouski, 31 janvier 1906. No 42-2 f.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour Supérieure.—Rimouski.

No. 3063 C. E. L. DIONNE, Demandeur; vs LOUIS ROBICHAUD, Défendeur savoir:

1<sup>o</sup>. Les lots Nos 37 et 38, cadastre officiel, 41<sup>ème</sup> rang, canton Cabot, paroisse de Saint-Moïse—avec bâtisses circonstances et dépendances.

2<sup>o</sup>. Le lot numéro 38, cadastre officiel, rang sud-ouest, chemin Kempt, canton Cabot, paroisse de Saint-Moïse — circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Moïse, le SIXIEME jour de MARS 1906, à DEUX heures de l'après-midi.

L. N. ASSELIN, Shérif. Bureau du Shérif, Rimouski, 31 janvier 1906. No. 42-2 f.

UN REMEDE AU BON GOUT pour la guérison des Rhumes, Toux, Maladies de Gorge et Bronchites. Un vrai tonique pour les poumons. Prix — — 25c.

## La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876

Assurances en force: \$15,000,000.

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très bas

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

## M. RINGUET La Banque Nationale

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.

VIN DE MESSE

garanti pur et avec certificat.

Gin Canadien « CROIX ROUGE » en entrepôt et au PRIX DU GROS.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

## JOS. T. CHENARD

Agent-Général pour le District de Québec de la Cie d'Assurance-Vie:

GREAT WEST LIFE, DE WINNIPEG.

Succursale de Québec:

Batisse, Banque Hochelaga, Québec.

Cette Compagnie Canadienne place dans l'Ouest l'argent de ses assurés à un taux d'intérêt qui surpasse de 2 p. c. le taux des autres Cie.

Résultat: Ses primes sont plus basses et ses profits plus élevés.

Résidence Privée:

217, rue D'Aiguillon - Québec. Téléphone 821.

BUREAU CHEF, QUEBEC

Capital - - - - \$1,500,000.00

Reserve et profits indivis - - 583,166.26

DIRECTEURS:

R. AUDETTE, Ecr. Président.  
L'Hon. Juge A. CHAUVEAU - Vice-Président  
V. CHATEAUVERT, N. NAZ. FORTIER, Ecr.  
J. B. LALIBERTE, N. RIoux, Ecr.  
VICTOR LEMIEUX, Ecr.  
P. LAFRANCE - - - - - Gérant.  
N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

Vingt-neuf succursales dans la province de Québec, une dans Ontario.

Correspondants en France, en Angleterre, à New-York et à Boston.

Intérêt de 3%, payé semi annuellement sur tout dépôt ou département d'épargne.

Nous collectons promptement dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à des taux modérés.

Nous portons une rigoureuse attention à toutes les affaires qui nous sont confiées.

P. VALLÉE, Gérant à Rimouski.

22-04-12m

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SUCCURSALE DE CEDAR HALL, sous la gérance de M. P. LABERGE, N.P.

Dépôts en comptes courants et affaires de banque en général.

Département spécial d'Epargne sur Certificat de Dépot à 3% et 4%

### Certificat de Dépot

A trois mois de cette date. La Banque Provinciale du Canada remboursera à M. J. A. OSTIGNY, de New-Bedford, ou à son ordre sur délivrance des présentes, cinq cents Dollars déposés ce jour, avec intérêt sur ce montant payable aux taux et conditions ci-après énoncés.

Trois pour cent (3%) d'intérêt par année sera payé pour le terme des présentes. Trois et demi pour cent (3 1/2%) d'intérêt par année, à compter de ce jour sera payé si ce dépot est continué sans interruption pour le terme des présentes et au moins pour celui des deux semestres suivants.

A l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent, ce contrat de dépot sera censé être continué par le déposant pour le semestre suivant à moins que le dit déposant ne notifie la Banque par écrit, à son bureau principal, à Montréal, de son intention de retirer ce dépot, et ce au moins huit jours avant l'expiration du terme des présentes ou du semestre alors courant.

Nonobstant les conditions ci-dessus, le déposant pourra en aucun temps retirer tel dépot après l'avis préalable ci-dessus mentionné, mais dans ce cas aucun intérêt ne sera payé pour toute fraction d'un terme des présentes ou d'un semestre non entièrement écoulé.

La Banque pourra rembourser ce dépot à l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent.

Fait à Cedar Hall ce sixième jour du mois de novembre, l'an 1904

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA Par M. P. LABERGE Gérant-Local.

Dépôts aussi reçus à 3% sur livret, depuis \$1.00 en montant.

## Aqueducs, Egouts, Eclairage, Ponts, Tramways

CES TRAVAUX SONT EXECUTES

— PAR LE —

## Crédit Municipal

1. Pour le compte des Corporations, A prix fixé d'avance, payable en argent ou en obligations (débentures) municipales;
2. En vertu de Concessions (Franchises), Aux frais de la Société, qui se charge de la construction et de l'exploitation des travaux.
3. Pour le compte de Compagnies privées Ou de personnes à qui la Société fournit des plans, devis et estimations et prête une grosse partie des capitaux requis pour la construction.

POUR RENSEIGNEMENTS, PLANS, DEVIS, ESTIMATIONS, CONCESSIONS, EXECUTION, CAPITAUX, s'adresser au

## Crédit Municipal Canadien MONTREAL

**AVIS**

Depuis quelque temps, nous adressons par la maille, des comptes à tous ceux qui sont endettés envers nous, soit pour abonnements ou pour annonces. Nous avons même, à plusieurs reprises, attiré l'attention des intéressés à ce sujet, dans notre journal.

Plusieurs ont répondu favorablement à notre demande; nous les en remercions beaucoup.

Nous prions ceux qui ne se sont pas encore mis en règle avec nous, de le faire au plus tôt.

—Le Parlement fédéral commencera à siéger jeudi prochain, le huit mars.

Le Parlement local sera prorogé probablement jeudi prochain. Pour remplacer nos lettres parlementaires que nous avons été obligé d'interrompre faute d'espace, notre correspondant nous promet un résumé des travaux de la session qui devra intéresser nos lecteurs.

—Le jour de la bénédiction et distribution des cendres à la cathédrale, Mgr de Rimouski a donné l'instruction. Sa Grandeur a développé ces paroles "Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris" avec grande onction et une science remarquable.

—Nous avons appris avec regret que les usines, etc., de M. C. R., à Moncton, ont été incendiées, dimanche dernier. Perte \$1,000,000.

**POINTE-AU-PERE**

—A la fin de janvier dernier, on faisait ici avec beaucoup d'éclat les noces d'or de M. et Madame Auguste Langis; cérémonie qui se présentait pour la première fois dans notre paroisse. La fête commença par une grande messe chantée dans notre église décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance. Il nous fut donné d'entendre de l'excellente musique rendue par Mlle Eugénie Lavoie qui remplaçait notre organiste, Mlle Oménil Heppel, Mme P. E. Amiot et M. J. E. Bélanger, marchand. Notre digne pasteur adressa aussi une bien touchante allocution aux heureux jubilaires.

Après la messe il y eut visite des parents et amis, et tous firent les choses admirablement bien.

Le soir réception et grand banquet à la somptueuse résidence de M. et Mme P. E. Amiot. Le révérend Père Diéan assistait. Après le dîner, petite sauterie organisée par MM. Adélar Heppel et Gaudiose Lavoie. A une heure avancée la réunion prenait fin et on se séparait après avoir souhaité à M. et Mme Langis la célébration de noces de diamant. Que ces fêtes canadiennes soient belles. Quelles délicieuses impressions elles laissent chez ceux qui ont l'avantage d'y assister!

Un témoin.

**Ste-Flavie Station**

—Nous voyons avec plaisir que la Banque Molson vient d'ouvrir les portes de sa succursale dans notre village. C'est tout un événement pour Mont-Joli.

—Les gens de Mont-Joli savent vraiment bien s'amuser en famille. A tour de rôle ils se donnent une soirée intime, où il y a jeu de cartes, musique, chant, discours et déclamation, le tout royalement et dignement clos par un réveillon des plus délicats préparé avec soin par la maîtresse de céans.

Votre correspondant a eu le plaisir d'assister à trois de ces parties intimes, chez M. Alfred Bégin, Arthur Bernier, Adhémar Roy, tous conducteurs sur l'I. C. R., qui se sont multipliés, rivalisant d'amabilité et de prévenance pour faire goûter à leurs hôtes tout le charme de cette hospitalité vraiment canadienne-française.

Les heureux invités garderont bon souvenir de ces fêtes, car tous méritent des félicitations pour la manière irréprochable avec laquelle ils ont fait les choses. X. X.

**EMBOUTILLEUR DEMANDE**

On demande pour la ville et le district de Rimouski un bon homme sérieux et pouvant disposer d'un petit capital pour embouteiller et vendre la célèbre Bière John Labatt. S'ADRESSER à J. C. E. FECTEAU, agent JOHN LABATT

3 1/2 rue Notre Dame, Basse-Ville, Québec.

**Banquet et Soiree**

A l'occasion du mariage de sa fille, Mademoiselle Alice, notre concitoyen Monsieur F. Poulin a donné à sa résidence, lundi soir, un somptueux banquet auquel il avait convié nombre de parents et amis. Le menu était excellent, et les nombreux convives se sont empressés de le reconnaître. Les *santées* n'ont pas fait défaut, et les discours pour les proposer et y répondre, prononcés par MM. M. Ringuet, sr, M. Ringuet, jr, C. A. Dennison, L. P. Martin, Morin, J. Martin, J. C. Gauvreau, et F. X. Proulx ont été chaudement applaudis. Après le dîner, la veillée s'est poursuivie jusqu'à une heure avancée au milieu de divers amusements, et de la plus franche gaieté. Assistaient à cette intéressante réunion: M. Mme et les demoiselles Ringuet, M. et Mlle Raymond, M. Ed. Fiset, Morin, L. P. Martin, Hy. Deschênes, F. X. Proulx, Jean Martin, J. C. Gauvreau, C. A. Dennison, Burgess, Bellavance, M. et Mlle Thibault, M. Ed. Courchesnes.

Mlle Poulin, a épousé mardi matin, à la cathédrale, M. M. Ringuet, assistant agent commercial pour les Etats-Unis.

Les nouveaux époux voudront bien accepter l'expression de nos meilleurs souhaits.

**AGENT LOCAL DEMANDE**

Ayant été nommé agent général pour les comtés de Rimouski et Matane de "THE REX TAILORING Co." de Toronto, Ont., j'ai besoin d'un bon agent vendeur dans chaque village de ces deux comtés pour la vente des habits sur mesure faits spécialement à l'ordre.

L'habit n'est payable que sur réception et chaque vente est faite avec une garantie que si l'habit n'est pas tel que vendu et s'il ne donne pas entière satisfaction il peut être refusé sans qu'il en coûte un sou à l'acheteur.

Conditions avantageuses et un contrat très rémunérateur est offert à chaque agent.

L'agent devra pouvoir parler et comprendre l'anglais.

S'adresser immédiatement à **Boite 47** Ste Flavie Sta.

**NOTES LOCALES**

—Nous avons un gros froid depuis quelques jours.

—Le Dr E. Martin, et M. Bildeau, gérant de la Banque Nationale, d'Amqui, M. le notaire L'Arrivée, de Sandy-Bay, étaient de passage en notre ville mercredi dernier.

—Madame Octave Gaudreau, de Lynn, E. U., est arrivée ici mercredi soir, pour rendre visite à ses parents, spécialement à son père, M. Louis Fournier, dont la santé laisse beaucoup à désirer.

L'Intercolonial a haussé ses prix depuis hier. Pour se rendre à Québec les prix sont maintenant les suivants: Première classe, simple billet \$5.40, retour \$8.10, 2e classe \$3.60.

—Nous apprenons avec regret que Mme L. A. Dion est assez gravement indisposée. Nous souhaitons prompt rétablissement à cette Dame.

—Madame Félix Frénette née Ida Bérubé, est arrivée à Rimouski hier et passera une huitaine chez son père M. Cyprien Bérubé.

—La neuvaine à St-François-Xavier commencera demain à la cathédrale. Elle sera prêchée par les Pères Creschemine et Poirier, eudistes.

—Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort de Madame Etienne Dugas, née Gauvin survenue ce matin, en cette ville, après quelques jours de maladie seulement. Nos condoléances à M. Dugas et à sa famille.

—Mlle Amélia Marquis, du Bic, était de passage ici, au commencement de la semaine, en promenade chez des parents.

—M. et Mlle Absolon Aubin, de Matane étaient à Rimouski, en visite chez M. Daniel Banville, cette semaine.

**POSITION DEMANDÉE**

Un bon ferblantier plombier et couvreur en métal, ayant plusieurs années d'expérience dans cette ligne, pouvant fournir de bonnes recommandations, désire une place, pour travailler de son métier. S'adresser à l'Imprimerie Générale de Rimouski, B.P. 236

**COURSES**

Si le temps le permet, des courses de chevaux auront lieu en cette ville sur la rivière le dix courant, à 2.30 P. M. Ces courses seront de un mille pour première classe de chevaux et 1/2 mille pour deuxième classe; ouverte aux chevaux des comtés de Rimouski et Matane. Prix d'entrée: \$1.00 pour chevaux de première classe, et 50 cts pour chevaux de deuxième classe. Les entrées devront être faites le plus tard le 9 au soir. Le programme sera préparé et distribué au commencement de la semaine prochaine, et on pourra constater que de bons prix sont offerts et seront donnés suivant le jugement de personnes impartiales et compétentes.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. Edouard Helleur, marchand, Rimouski, ou à M. J. C. Gauvreau, chef de Police.

**BON POSTE DE COMMERCE A VENDRE**

A STE-BLANDINE, Co. Rimouski

TRES BON MAGASIN, avec résidence privée, granges et dépendances, ci-devant la propriété de M. JULES BRISSON, construits sur partie du lot No 32a, 1er rang Ste-Blandine 35 pieds de profondeur sur 90 pieds de front, borné à l'est à Ant. Martin et à l'ouest au chemin du Roi.

Un autre EMPLACEMENT situé sur le même lot, mesurant 35 sur 45 pieds, avec bâtisses, étant là ci-devant résidence et magasin de M. Jules Brisson.

UNE TERRE située dans la paroisse de Ste Blandine, contenant 50 acres en superficie, ci-devant propriété de M. Jules Brisson, avec bâtisses d'habitation, granges, et dépendances.

Tout à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à

**P. E. D'ANJOU,** MARCHAND, - BIC, P. Q.

Province of Québec } CIRCUIT COURT  
District of Gaspé } New-Carlisle  
County of Bonaventure }  
No 1895

Thomas James Caldwell, of New-Carlisle, in the County of Bonaventure, in the district of Gaspé, merchant, Plaintiff,

vs.  
William Adolphus Careaud, heretofore of New-Carlisle aforesaid, and recently residing at Gaspé Basin, in the County and District of Gaspé, and now, of parts unknown, Defendant,

The defendant in ordered to appear within one month.

Dated at New-Carlisle this 19 day of February 1906. Signed G. F. McGUIRE, C. C. C.

True copy. RHOPEL & LAVERY, Plaintiff's attorneys.

Province of Québec } COUR DE CIRCUIT  
District of Gaspé } New-Carlisle  
Comté de Bonaventure }  
No. 1895

Thomas James Caldwell, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, marchand, Demandeur,

vs.  
William Adolphus Careaud, autrefois de New-Carlisle, et de date récente à Gaspé Basin, dans le comté et district de Gaspé, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur,

Il est ordonné au défendeur sus-nommé de comparaître sous un mois.

Daté à New-Carlisle, ce 19e jour de février 1906. (Signé) G. F. McGUIRE, C. C. C.

Vraie copie. RHOPEL & LAVERY, Proc. du demandeur.

**A VENDRE**

Un bon lot de bois de chauffage, très sec, à vendre à bon marché. S'adresser à M. JOHNNY RIOUX, rue St Germain, Rimouski. (Ancienne propriété de M. Alp. Couillard). 43.4 f.

BONNE MAISON, 27 sur 30, construit sur pièces au 3e rang de Ste Lucie Très bon marché.—S'adresser à M. James Paquet, St Donat.

**AVIS DE VENTE**

Re: Hudon & Cie. Marchands, Ste-Angèle de Merici Insolvables.

Avis est par le présent donné que Mercredi le 7 Mars 1906 à MIDI

Sera vendu par soumission sur les lieux au magasin des faillites à Ste Angèle.

A—Fonds de Commerce général,.....\$367.84  
B—Crédits suivant liste,..... 297.15

Le Stock et la liste des crédits seront visibles le matin avant la vente.

V. E. PARADIS Cessionnaire Syndic.

Bureau: 44, rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie Richelieu Québec, le 25 Février 1906.

**A VENDRE**

M. ANDRÉ LAVOIE, de St-Angèle, vendrait une terre de deux arpents, faite, bien close, à un mille et demi de l'église, trois arpents du moulin à farine. Une autre aboutant de quatre arpents défrichés double voiture d'hiver et d'été, tous les instruments aratoires, trois chevaux, onze vaches. Le tout sera vendu à un prix raisonnable. S'adresser à M. ANDRÉ LAVOIE, à Ste-Angèle. 43. 2 l. v.

**RETROUVE-CLEFS**

Etes-vous sujet à perdre les clefs que vous portez? Dans ce cas, donnez votre commande pour un retrouve-clefs, et sous une dizaine de jours au plus, il vous sera expédié une petite plaque métallique sur laquelle seront gravés votre nom et votre adresse (et au besoin le nom et le No de la rue). Moyennant cette étiquette vous pouvez être sûr que vos clefs, si vous les perdez, seront retrouvés et vous seront retournés sans retard et sans démarche de votre part. C'est seulement 25 cts. Adressez à 155 Boite B. P. Rimouski.

**DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE**

Il y a place pour un INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La Compagnie Victoria

fournit des instruments de premier choix à Prix Réduits.

Elle accorde des PRIX DE FAVEUR à messieurs les membres du clergé, aux communautés religieuses, aux instituteurs et institutrices.

OCCASIONS: Un piano, deux harmoniums, un typewriter "Empire", de seconde-mains, à Vendre à Sacrifice

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

**The Victoria Company**

Adressez votre commande à ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

**Couillard, Fils & Cie**

Importateurs de Nouveautés Rue St-Germain, - RIMOUSKI.

**Grand Assortiment de Nouveautés**

Le plus beau choix de marchandises nouvelles, comprenant: Tweeds pour costume, Étoiles à robe, Mousseline, Tweeds pour habillements de messieurs, Cheviots, Etc.

**DÉPARTEMENT DES HARDES FAITES**

Matinées, Blouses pour dames, Jupes, etc., au grand complet. Nous attirons spécialement l'attention sur notre assortiment de Tapis, Prêlarts, Pôles, Rideaux, Meubles de toutes sortes et une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement des maisons.

Seul agents à Rimouski, des célèbres peintures préparées SHERWIN-WILLIAM.

**PATRONS**

**BUTTERICK**



**MIROIR DES MODES**



EN VENTE CHEZ J. A. TALBOT MARCHAND Ave. de la Cathédrale RIMOUSKI

Les directions des patrons sont rédigées en français.

Cour Supérieure Rimouski. No. 3226

In: re Lévesque & Fils, de Ste Flavie Station, Failli.

En vertu d'une ordonnance de la cour l'actif de cette succession consistant en

- 1. Stock de commerce.....\$14205.65
- 2. Crédits..... 5082.66
- 3. Un cheval

Sera vendu par oncan public au bureau du curateur V. E. Paradis, 44 rue Dalhousie Québec, mardi, le troisième jour du mois de mars courant à dix heures du matin.

V. E. PARADIS, Curateur.

**AVIS**

M. Ph. THERRIAULT, peintre-décorateur a le plaisir d'annoncer à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il vient de ré-ouvrir son atelier de décoration, à son ancien poste, et qu'il s'occupera, comme par le passe de

Décorations en tous genres, Imitations de bois, marbre, pierre, c Lettrage d'enseignes, Dorure, Posage de tapisserie, et tout ce qui concerne généralement la ligne de peintre-décorateur. Prix modérés. - Satisfaction garantie

**PH. THERRIAULT,** RIMOUSKI.



**Soumissions pour Approvisionnement des Indiens**

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant à l'endroit: "Soumissions pour approvisionnements des Indiens", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, jeudi, le 15 mars 1906, pour la livraison des approvisionnements des Indiens, durant l'année fiscale finissant le 31 mars 1907, aux divers endroits du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer des formulaires de soumission contenant des détails complets, en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire indien à Winnipeg. La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

J. D. McLEAN, Secrétaire, Département des affaires indiennes, Ottawa, 3 février 1906.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans autorisation du Département ne seront pas payés.

**A VENDRE**

GALERIE DES PRETRES DU DIOCESE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, par le Rev. E. P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, comté de Témiscouata P. Q.

Encore quelques volumes. Prix \$1.00 rancé. S'adresser à l'auteur.